

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 4 MAI 2026

Accueil :

Monsieur le **PRESIDENT**, souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, au représentant de la presse, au public à cette deuxième séance du conseil communal 2026.

Il rappelle que la séance sera toujours enregistrée et protocolée par la secrétaire. L'enregistrement sera détruit après l'approbation de ce dernier.

0. Ordre du jour

Aucune modification n'est demandée.

1. Appel

Membres excusés : S. Alic, L. Baldisserotto, V. Binggeli, N. Brouze, J.-D. Chamot, C. Ecknauer, D. Le Creff

Présents : 28

Le quorum fixé étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026

Le **PRESIDENT** note que p. 877 deuxième paragraphe il est écrit 25 ans « Oau » il faut modifier et lire « au » SDIS.

J. **CHARNAUX** n'a pas une correction mais une précision, suite à la séance du 8 mai dernier, p. 878 sous route on parle du chemin du Parchet. Il informe que 15 jours après les habitants du Parchet se sont mis d'accord et ont confiés les travaux à la société TONY.

Mme C. **BURNAT** p.879 7^{ème} paragraphe depuis la fin, il manque un mot, lire : *À la Marionnaz, on a des problèmes de différences de tailles de collecteurs.*

Au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

3. Communications générales du Président (texte remis par ce dernier)

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Madame la Syndic, Messieurs les Municipaux

Bonsoir à toutes et à tous.

Je souhaite vous adresser quelques mots à l'ouverture de notre Conseil de ce jour.

Ce Conseil de ce soir revêt un caractère particulier. Il se distingue de nos Conseils habituels par les enjeux qu'il porte et par l'état d'esprit qui nous anime.

En effet, nous sommes toutes et tous réunis avec une volonté commune : celle de contribuer activement au développement du bien-être au sein de notre commune.

Cependant, ce Conseil nous invite également à nous interroger sur notre rapport à l'exercice de nos droits démocratiques. Trop peu souvent, nous avons eu l'occasion,

et la responsabilité, de peser véritablement sur des décisions structurantes pour l'avenir de notre commune.

Ce soir, nous avons cette opportunité, et il nous appartient de l'assumer pleinement, avec sérieux, engagement et sens des responsabilités.

Les préavis soumis à notre délibération exigent de chacun de nous une réflexion approfondie, dépassant les intérêts particuliers pour privilégier l'intérêt collectif et durable de notre commune.

*Parmi les objets importants à l'ordre du jour, nous aurons notamment à nous prononcer sur des *préavis* qui vont nous rapprocher du plafond d'endettement pour les prochaines années. Cette question est essentielle : elle engage non seulement la capacité d'investissement de notre commune, mais aussi sa stabilité financière et la responsabilité que nous avons vis-à-vis de nos générations futures.*

Lors des votations, l'abstention est un choix possible, mais... il faut en mesurer la portée : elle ne pèse pas dans la décision finale. Concrètement, s'abstenir...

Revient à laisser les autres décider à votre place. Si l'on souhaite influencer le résultat, il est essentiel de se positionner clairement par un oui ou un non.

Je vous invite donc... à aborder les débats de ce soir avec ouverture d'esprit, respect mutuel et sens du dialogue, afin que nos échanges soient à la hauteur de nos enjeux.

Je vous remercie et nous souhaite une excellente séance.

Je passe la parole à Madame la Syndique pour les Communications Municipale

4. Communications de la Municipalité

Mme S. HULAAS Syndique (texte repris de cette dernière)

Nouvelle législature 2026-2031

Comme vous le savez probablement tous, j'ai été réélue tacitement à la fonction de Syndique pour la prochaine législature. Je remercie mes collègues de leur confiance et me réjouis de poursuivre mon activité à ce poste.

Nous avons rencontré mercredi dernier nos deux nouvelles coéquipières et nous avons posé les jalons de notre future organisation pour la période 2026-2031.

Ainsi, nous nous réunirons désormais le lundi soir à 17h30. M. Frédéric Staehli a été nommé vice-syndic.

En ce qui concerne la répartition des dicastères, les municipaux sortants ont décidé pour des raisons d'efficacité et de continuité de garder leurs domaines de compétence actuels, M. Lehnherr prenant toutefois désormais en charge l'ensemble de la gestion des bâtiments communaux, c'est-à-dire y compris l'Église et la ferme communale.

Mme Véronique Forest reprendra la police des constructions, les routes, la sécurité publique, les transports et la mobilité, soit les dicastères actuellement gérés par M. Frédéric Gex sans les SI et l'éclairage public, ni le comité de pilotage du projet de salle de gymnastique et d'UAPE, mais avec la sécurité publique. Mme Silvana

Barraud sera quant à elle en charge du SDIS, de la gestion des déchets, des affaires sociales, de la protection civile ainsi que des services industriels et de l'éclairage public.

Nous avons en amont de cette séance établi un règlement interne sur le fonctionnement et l'organisation de la Municipalité basé sur le règlement-type du Canton. Nous n'avons encore rien de formel à cet égard jusqu'à ce jour. Pour ceux que ça intéresse, ce règlement sera consultable sur notre site internet et pose le cadre et les principes de base qui s'appliquent à notre activité tels que la collégialité, la confidentialité, l'intégrité, la gestion des conflits d'intérêt et le respect, de part et d'autre.

Plan d'affectation communal

A l'issue des séances de conciliation menées avec les opposants, cinq opposants sur 7 ont décidé de maintenir leur opposition, ce qui n'est à priori pas surprenant.

La Municipalité a entamé des démarches en vue d'une enquête complémentaire auprès de la DGTL pour deux dossiers d'opposants qui auraient, nous l'espérons, des chances d'obtenir une modification de l'affectation imposée par le Canton : il s'agit de la parcelle de M. Eric Grüter pour laquelle une rocade est-ouest de la zone à dézoner en surface agricole est demandée, et celle de M. Marc-André Jaquet pour la partie actuellement en zone intermédiaire dont le passage en zone agricole semble peu cohérent au vu de la longue utilisation du bâtiment et de ses abords pour une activité commerciale et artisanale.

A l'heure actuelle, ces deux demandes de notre part font l'objet d'une enquête préalable de la part du Canton.

Pour ce qui est de la levée de la zone réservée, nous nous attendons à une réponse plus rapide, laquelle devrait intervenir au début de l'été, ce qui permettra de faire redémarrer des projets de construction gelés depuis 2019.

Développement de la parcelle 1070 – projet d'EMS, de CAT et de cabinets médicaux à la route de Cugy 8

Nous avons reçu au mois de février dernier l'expertise foncière établie par le bureau Vago Mattenberger concernant l'estimation du prix du terrain ainsi que de la future rente de superficie. Nous disposons également d'un projet d'acte constitutif de droit de superficie rédigé par un notaire dont plusieurs points restent évidemment à fixer d'entente avec notre partenaire de projet.

La Direction générale de la cohésion sociale soutient le projet porté par la fondation avec laquelle nous collaborons. Cette fondation est un partenaire de longue date du Canton et elle est reconnue pour la qualité de ses prestations et la rigueur de son management dans le domaine de l'accompagnement et de l'hébergement, en particulier des personnes âgées. Nous rappelons que ce soutien du Canton à notre projet est un prérequis dans le cadre de la révision de notre plan d'affectation afin de garder cette parcelle en zone d'utilité publique.

La DGCS souhaite toutefois mandater une expertise foncière complémentaire visant à confirmer les chiffres annoncés par le bureau Vago Mattenberger.

Comptes 2025

Nous vous annonçons avec plaisir que nous avons pu boucler les comptes 2025 avec un excédent de produits de frs. 122'000.- alors même que le budget prévoyait un déficit de Frs. 473'000.-. Les bonnes surprises proviennent principalement des revenus d'impôt des personnes physiques et morales (+ frs. 160'000.-, mais tout de même inférieurs à 2024), du décompte définitif de la nouvelle péréquation (- frs. 340'000.- par rapport aux acomptes payés) et d'une rétrocession de près de frs. 150'000.- pour l'année 2024 de la part de l'EFAJE.

Notre degré d'autofinancement, c'est-à-dire la part des recettes qu'il est possible de consacrer aux nouveaux investissements sans recourir à l'emprunt, reste en revanche mauvais. Nous faisons également face à une baisse nette de la trésorerie, dans la mesure où nos charges du ménage courant augmentent plus fortement que nos recettes et que nous avons financé nos récents investissements par des liquidités.

Nous vous laisserons découvrir plus en détail ces comptes 2025 ainsi que les spécificités liées à la transition vers MCH2 lors de notre prochain Conseil communal en juin prochain.

M. F. GEX (pas d'information)

M. L. LAPERRIERE (texte repris de ce dernier)

Concernant l'ORPC (Organisation régionale de Protection Civile du Gros-de-Vaud)

Lors de la séance du 29 avril à Penthalaz, l'assemblée générale du Conseil intercommunal a accepté les comptes ainsi que la gestion 2025.

Son exercice génère un excédent de revenus de Fr. 47'216. 48.

Ce montant résulte notamment de charges globalement maîtrisées, de remboursements d'assurances liés à des absences maladie et de divers écarts favorables sur les charges d'exploitation.

Le CODIR a décidé de faire une attribution extraordinaire de ce montant à la rubrique « avance des communes pour renouvellement véhicule ».

Cette décision a été prise en vue du passage à MCH2.

En effet, il ne sera plus possible de constituer des réserves dès l'exercice 2027 et les réserves existantes devront être dissoutes.

En conséquence, le CODIR souhaite avoir suffisamment de fonds pour faire l'acquisition des prochains véhicules.

Suite à cette attribution extraordinaire de Fr. 47'216. 48 à la réserve, le coût par habitant s'établit à CHF 24,92, soit une diminution de 0.9 % par rapport au budget 2025, tout en restant supérieur de 11.2 % concernant les comptes 2024.

Pour relativiser les chiffres énoncés, L'ORPC du Gros-de-Vaud englobe un total d'un peu plus de 48'500 résidants à la fin de l'année dernière.

Se rapportant au SDIS Haut-Talent (Service Défense Incendie et Secours)

L'assemblée ordinaire de l'Association intercommunale du SDIS s'est déroulée ici, à notre Salle Davel le 22 avril, relative à l'adoption des comptes et la gestion 2025.

Il s'agit de la première présentation des comptes du SDIS selon le système comptable MCH2, rendu obligatoire pour les communes et associations de communes vaudoises.

Si ce passage vers un nouveau système comptable rend une comparaison avec les comptes 2024 compliquée, ce léger bémol sera de courte durée, puisque les comparaisons seront à nouveau possibles dès l'année prochaine.

La Commission de gestion et des finances a recommandé au Conseil d'accepter les comptes et la gestion. Tel a été le cas par les membres présents.

Les comptes 2025 se soldent par un petit excédent de revenus de CHF 3'517.68.

Le coût par habitant se monte à CHF 22.02, ce qui reste très bas en comparaison avec les autres SDIS du canton.

La somme des Fr. 3'517.68 sera remboursée à nos cinq communes selon la clé de répartition basée sur le nombre de presque 9'000 habitants, soit 39,2 centimes. Morrens obtiendra ainsi un recouvrement de Fr. 449.32.

Pour ce qui est du sport, Suisse.Bouge vient de débiter

Depuis le 1^{er} mai, Morrens est de nouveau dans le coup pour sa participation au Duel intercommunal organisé dans toute la Suisse par le géant alimentaire Coop.

Ainsi, comme vous avez pu le constater sur le tout-ménage reçu dans votre boîte aux lettres fin avril, notre commune offre 10 activités en groupe.

S'y ajoute encore les apports spécifiques que chaque sportif peut enregistrer lors de ses entraînements personnels.

Actuellement en fin de cet après-midi, nous avons déjà récoltés 8'896 minutes pour un classement provisoire au 38 rang sur 176 communes.

30 personnes sont déjà inscrites en individuel.

Alors on continue, participez nombreux et parlez-en au tour de vous, on veut gagner !

M. E. LEHNHERR prendra la parole au point 6.

M. F. STAEHLI

Explique qu'ils sont en train de refaire l'étang à la future grande salle. Il faut laisser le temps à la nature de reprendre ses marques.

5. Demande de crédit d'investissement pour l'aménagement d'une zone de rencontre (20km/h) dans le périmètre scolaire, préavis Municipal 05/26

M. F. GEX ajoute quelques précisions, avant de nous lire le préavis.

Il avait été demandé que l'on puisse modifier la signalisation. Tous ces projets sont soumis à la DGMR et cette dernière nous donne l'aval. On n'a pas foncièrement le choix. Dans un premier temps, ils ont voulu une suppression de la zone peinte en bleue sur les trottoirs au niveau du nouveau parking vers l'école. Selon les directives cantonales, il ne doit pas y avoir de peinture sur les trottoirs. On a dû donc faire

modifier, ce qui a demandé une deuxième offre auprès des sociétés. Au niveau du chemin de la Chatterie et au niveau du chemin de l'ancienne décharge, on a demandé de remplacer les deux panneaux existants par un seul et unique, qui se trouverait sur la zone bleue, cela aurait été une bonne idée. On a donc repris contact avec la DGMR qui partent du principe que c'est impossible prétextant que si un véhicule arrivait depuis le chemin de la Chatterie et rentrerait dans le parking pour en ressortir, il ne serait pas au courant qu'il est passé d'une zone 30 à une zone 20.

Ce sont des décisions non négociables. C'est une obligation d'avoir un panneau début de zone 20 avant l'entrée du parking du collège, même chose en venant du chemin de l'ancienne décharge (pourtant interdit à la circulation).

Quant à la prolongation de la zone 20 jusqu'au niveau de l'église, pour pouvoir l'obtenir, on est obligé de repasser par une enquête complète (Alphagéo, préavis Cantonal). Cette idée n'est pas abandonnée.

Dans l'immédiat, les panneaux de signalisation seront posés pour la rentrée scolaire, le marquage au sol viendra dans un deuxième temps, qui plus est, avec les travaux de la salle de gym, si on fait des marquages et que les camions pour les travaux roulent pendant deux ans dessus, le marquage ne servira à rien.

Il nous lit les conclusions Municipales.

Mme S. **BARRAUD** nous lit les conclusions de la Commission ad hoc.

Mme V. **CHAMOT FURIANI** nous lit les conclusions de la Commission des finances.

M. A. **FUELLEMANN** habitant dans le secteur, la commission ad hoc a bien remarqué que la prolongation de la zone 20 jusqu'au village serait idéale d'autant plus qu'il y a un contour en arrivant dans cette zone. De ce fait on a entendu que ce serait adaptable, mais qu'a-t-on comme certitude que cela se fera.

M. F. **GEX** explique que c'est le Canton qui décide et on a peu de marge de manœuvre. En revanche, sur le chemin qui monte à l'église, cela paraît réalisable mais donner un délai de réalisation n'est pas encore envisageable.

M. J. **INGHOFFER** est-ce qu'une démarche participative est prévue pour que les habitants puissent s'approprier cette zone 20 et si oui laquelle ? Quel est le rôle exact de la DGMR sachant qu'il s'agit de routes de compétence communale ? Il a été dit qu'il y a une directive Cantonale qui interdit le marquage sur les trottoirs, quelle est-elle ?

M. F. **GEX** répond :

- démarche participative

Dès la rentrée scolaire une sensibilisation auprès des école et des parents sera organisée. Puis des démarches de communication au niveau communal suivront, pour essayer de sensibiliser les gens.

- Possibilité de la DGMR d'intervenir sur les routes communales

Aucun projet sur les routes qu'elles soient cantonales ou communales ne peut être mis en service sans un aval du Canton et une mise à l'enquête. Tous les projets doivent passer par eux.

- Directive qui interdit le marquage

Il ne connaît pas par cœur la directive qui interdit le marquage mais indirectement on gagne 200m² de peinture.

Mme L. **ZELLER** demande si il est question de faire cette zone jusqu'au bout au chemin de la Chatterie et du Chêne ?

M. F. **GEX** ne voyait pas de sens d'aller au bout du chemin de la Chatterie qui est un cul de sac. Or le Canton ne va pas dans ce sens, bien que ce ne soit pas logique. Même si c'est un chemin interdit à la circulation ça doit être indiqué.

Mme V. **CHAMOT FURIANI** il est écrit que la Municipalité souhaite mettre en place une zone 20, mais suite à quoi ?

M. F. **GEX** explique qu'il y a beaucoup d'enfants et avec une zone 20 les piétons deviennent prioritaires, c'est donc pertinent pour protéger les enfants.

Mme V. **CHAMOT FURIANI** soulève que c'est uniquement les périmètres scolaires qui sont mis en zone 20, donc quelque part on va dépenser une somme importante pour des bus scolaires qui roulent trop vite.
La zone 20 ne va pas régler la problématique.

M. F. **GEX** soulève qu'il y a aussi d'autres véhicules qui roulent vite dans cette zone. S'il prend l'exemple du centre de Cheseaux en zone 20, c'est bien respecté

M. L. **PERRIN** n'a pas compris l'idée de prolonger la zone jusqu'à l'église.

M. F. **GEX** explique que la DGMR demandait de mettre le panneau 20 au niveau de la barrière et d'en renforcer sa visibilité. La Commission a suggéré de pousser la zone jusqu'à l'église, ce qui est pertinent.

M. L. **PERRIN** sachant qu'il y a la barrière qui empêche la circulation et que lorsque l'on vient du haut c'est réservé aux riverains, qu'elle est la logique de pousser pour mettre cette zone à 20.

M. F. **GEX** c'est suite à la remarque de la Commission que cette réflexion est venue.

M. D. **BEZENCON** et le fait qu'en période d'hiver la barrière est enlevée. Il y a aussi les 2 roues qui passent là.

Mme C. **BURNAT** vous dites que le respect est important. On lui a dit que les véhicules qui travaillent sur le collège ne devaient pas passer par le chemin du Major Davel, alors que l'on voit clairement les traces qu'ils passent par là. Elle se demande où est le respect...

M. F. **GEX** confirme que malheureusement on ne peut pas être derrière les entreprises en permanence. La Municipalité vient de commander un poteau flexible qui va être posé sur le chemin du Laviau, ce poteau se pliera sous le poids d'un tracteur mais pas d'une voiture. En fonction des résultats ces poteaux pourraient être placés à d'autres endroits.

Mme A.-M **BOLINGER** est acquise à l'idée de pacifier cette région et demande s'il ne serait pas plus simple de mettre tout le quartier à 20kmh

M. F. **GEX** a répondu tout à l'heure, que l'idée de base est de mettre tout le quartier à 20km. Mais on se retrouve confronté à des non de la DGMR. Un chemin annexe et privé ne peut pas être inclus dans une zone 20 il est obligatoirement en zone 30.

M. J. **INGHOFFER** demande si à part les panneaux et la signalisation, il y a d'autres moyens de modération du trafic prévus. Il est surpris par certaines choses qui sont communiquées. En effet, il a eu l'occasion de travailler avec la DGMR dans d'autres villages et les choses sont faisables et possibles avec des zones 20 alors qu'à Morrens on a l'impression que rien n'est possible. Concernant les trottoirs colorés, on constate qu'à Cheseaux ça n'a pas posé de problème, il faudrait savoir sur quelle base cela pose problème à Morrens.

M. F. **GEX** explique qu'à Cheseaux ce n'est pas de la peinture c'est un revêtement. Il exprime à M. J. **INGHOFFER** que s'il a des contacts à la DGMR il est preneur.

Le Conseil refuse :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 30'000.- afin de réaliser les aménagements nécessaires à la mise en place d'une zone de rencontre (20km/h) dans le périmètre scolaire
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou, si celles-ci s'avéraient insuffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, dans le cadre du plafond d'endettement
- D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement

Ceci est le résultat d'un vote à main levée totalisant :

9 OUI – 13 NON – ABSTENTIONS 5

6. Demande de crédit cadre pour la réalisation d'une salle de gymnastique, d'une UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) et pour l'assainissement du chauffage du Collège de la Marionnaz 06/26

M. E. **LEHNHERR** nous présente le projet au beamer.

M. A. **FUELLEMAN** présente les conclusions de la commission ad-hoc

Mme V. **CHAMOT FURIANI** nous lit les conclusions du rapport de la Commission des finances

M. S. **CHERPIT** propose le vote à bulletin secret.

M. le **PRESIDENT** explique que pour valider la demande du Conseiller **CHERPIT** il faut au moins 5 Conseillers qui soutiennent sa requête.

M. D. **LAMBELET** s'oppose à cette demande car selon lui, il n'y a aucune raison objective de rendre ce vote impersonnel.

M. le **PRESIDENT** demande que les Conseillers qui soutiennent la demande de M. S. **CHERPIT** lèvent la main. 7 Membres se manifestent, le vote à bulletin secret est donc validé.

M. D. **BUSCH** soutient le projet mais aimerait avoir une précision et demande si les Fr. 290'000.- sont par année.

Mme A.-M. **BOLINGER** dans le préavis, au point 6b, les revenus escomptés sont mentionnés mais il lui semble que les subventions manquent.

Elle précise, que le Canton de Vaud est très attentif à ce que les enfants pratiquent le sport très tôt dans de bonnes conditions et fait tout pour faciliter les équipements. Elle demande, pourquoi les subventions ne sont pas évoquées dans les revenus. Il y a un an, le Canton a décidé de faire une fleur à la pratique du sport et a dégagé des sommes très importantes pour faciliter les réalisations sportives.

Elle pense que c'est au BAMO de faire ces recherches de subventions.

M. E. **LEHNHERR** explique que les préavis doivent toujours être faits sans tenir compte des subventions, mais qu'effectivement la demande a été faite au BAMO. La Municipalité a rédigé un préavis plutôt pessimiste pour ne pas avoir de mauvaises surprises mais il y aura des moyens de faire baisser la facture.

M. J. **CHARNAUX** est surpris par les taux d'intérêt élevés.

Mme V. **CHAMOT FURIANI** explique que les taux pour les communes sont plus élevés.

M. J. **CHARNAUX** demande ce qu'il en est concernant les subventions pour la géothermie.

M. E. **LEHNHERR** confirme que cette demande est prévue et ce sera environ 15% qui viendront diminuer le coût du chauffage.

M. R. **VOIROL** aimerait avoir un ordre d'idée car on parle de 7 millions pour la salle de gym et on nous a parlé d'autres investissements pour l'avenir. Cela fait plusieurs fois que la Commission des finances nous met en garde car on se rapproche du plafond d'endettement. Cette situation l'inquiète.

Mme S. **HULAAS** explique qu'actuellement, il n'y a pas de chiffres concrets pour les autres investissements, comme la réfection de la route de Cugy pour l'essentiel. Le travail est en cours mais il est difficile de répondre de manière précise. Si on fait des évaluations « à la louche » on a des ébauches de planification financière qui sont faites avec la Boursière. Notre plafond d'endettement est à 11 millions net, les actifs ont été déduits, donc on n'y est largement pas. On est à 4 millions d'endettement actuel et sur ces projets on pense emprunter un montant de l'ordre de 6 millions. On arriverait à terme du projet à 10 millions d'endettement brut, donc par rapport au plafond qui va être refixé pour la prochaine législature, il nous resterait de la marge. Mais la question est plutôt dans la capacité de la commune à payer ses charges qui se rajoutent dans nos comptes, donc à terme c'est Fr. 290'000.- de charges en plus qui grèveront nos comptes. Actuellement on peut dégager un bénéfice comptable de Fr. 122'000.-. En simplifiant la réflexion, il manque actuellement un bout pour financer ces charges liées à la salle de gymnastique et à l'UAPE. La contre-valeur de Fr. 290'000 de charges supplémentaires est entre 7 et 8 points d'impôts mais cela

dépend de tous les autres paramètres qui entrent en ligne de compte, les recettes et les charges, que l'on aura au fur et à mesure. Mais il est clair, avec une analyse très simple, que cela nécessite une augmentation d'impôts. C'est pour cela que l'on développe en parallèle le projet d'EMS adjacent à la salle Davel, pour générer du revenu par le biais d'une rente de servitude, qui devrait nous couvrir plus de la moitié de nos charges annuelles. On a une première estimation très favorable, que le Canton veut contrôler, donc on ne peut pas encore s'engager sur des chiffres mais grosso modo cela couvrirait la moitié de nos charges liées à la salle de gymnastique et à mesure de l'amortissement cela devrait dégager des fonds pour d'autres projets. C'est quelque chose qu'ils gardent à l'œil et qui sera étudié très sérieusement.

En revanche, penser que l'on peut maintenir le point d'impôt actuel est impossible

M. D. **BEZENCON** aimerait préciser que les chiffres sont 6 millions pour la salle de gym et il y a aussi la réfection du chauffage de la Marionnaz. Il ajoute qu'il n'y aura pas de salle de gym à 3 millions.

Mme V. **CHAMOT FURIANI** précise que 8 points d'impôts cela fait peur mais pour un salaire moyen imposable à 100'000.- par an, c'est Fr. 600.- à 700.- de plus.

M. J. **INGHOFFER** rejoint les préoccupations de M. R. **VOIROL** par rapport aux différents projets et constate qu'il trouve compliqué d'avoir une visibilité sur les différents projets, car il y a aussi la réfection de la route de Cugy. Il demande ce qui nous garantit, que lorsqu'il sera le moment d'intervenir sur la route de Cugy, on n'aura pas atteint le plafond d'endettement, ce qui voudrait dire que l'on sera coincé pour les travaux. Quels sont les autres projets et que va-t-il advenir de la salle Davel.

Mme S. **HULAAS** explique que le plafond ne sera pas atteint avec la salle, l'UAPE la route de Cugy et même la rénovation de la salle Davel. Cependant il y a un effort à faire en faisant une planification financière. Elle-même est aussi sensibilisée par une augmentation de 8 voire 9 points d'impôts mais par rapport à ce que l'on obtient en contrepartie, même si elle n'a plus d'enfants scolarisés elle est pour.

M. E. **LEHNHERR** concernant cette salle Davel, explique qu'elle a encore une vie. Elle sera utilisée comme salle villageoise pour des fêtes, des anniversaires et pourquoi pas pour des spectacles si on enlève les espaliers et les anneaux.

Si on ne fait pas cette salle de gym aujourd'hui, il faut bien être conscient qu'au fur et à mesure des années ça va devenir de plus en plus cher. Les coûts augmentent considérablement chaque année et on en a fait les frais avec ce projet.

M. D. **LAMBELET** est conscient que cela coûtera cher mais finalement il faut mettre ces couts en relation avec d'autres couts pour lesquels nous ne nous battons pas.

Il entend en particulier le cout de la gendarmerie cantonale sauf erreur de Fr. 170'000.- / an pour deux personnes qui viennent boire le café au bord de la fontaine.

Les années précédentes on était à Fr. 130'000 mais aujourd'hui il aimerait comprendre à quoi sont utilisés ces Fr. 170'000 et s'étonne que l'union des communes vaudoises ne se manifeste pas contre ce braquage.

M. L. **LAPERRIERE** précise qu'il n'y a pas simplement deux gendarmes qui viennent prendre le café, il y a beaucoup de cas qu'il regarde avec la gendarmerie et qui sont gérés par eux. Il est très content d'avoir ce soutien qui vient traiter des affaires sensibles.

M. D. **LAMBELET** aimerait des détails de leurs interventions.

M. J. **CHARNAUX** rappelle que le sujet du débat est la salle de gym et non pas la gendarmerie.

M. D. **LAMBELET** le but de son intervention est uniquement pour rassurer les gens qui s'inquiètent des couts et de trouver des postes où il y aurait des économies à faire.

MME N. **AYER** demande si des banques ont été approchées par rapport au financement.

Mme S. **HULAAS** répond que la Municipalité attendait le résultat du vote de ce soir pour aller démarcher les banques.

M. le **PRESIDENT** saisit l'article 94. Il propose de passer au vote à bulletin secret, puis 10 minutes de suspensions de séance seront appliquées afin de dépouiller les bulletins.

Le Conseil décide :

- D'accorder à la Municipalité un crédit cadre de CHF 7'100'000 pour la construction d'un bâtiment destiné à recevoir une UAPE et d'une salle de gymnastique situé sur le site scolaire de la Marionnaz, ainsi que l'assainissement du chauffage du Collège de la Marionnaz
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.
- D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur une durée de 30 ans, conformément au nouveau modèle comptable MCH2

Ceci est le résultat d'un vote à bulletin secret, totalisant : OUI 20 – NON 8

7. Divers et propositions individuelles

La parole n'étant plus demandée, le **PRESIDENT** conclut comme suit

Je tiens à souligner la qualité des échanges qui ont animé nos travaux ce soir.

Nous avons mené des débats objectifs, respectueux et constructifs, permettant à chacun de s'exprimer dans un climat d'écoute et de confiance. Les discussions ont été riches et approfondies, à la hauteur des enjeux importants qui concernaient notre commune.

Je me réjouis de constater que, malgré la diversité des points de vue, nous avons su avancer dans un esprit de responsabilité et d'intérêt commun, avec pour objectif constant le bien-être et le développement harmonieux de notre collectivité.

Les réflexions menées, notamment autour du plafond d'endettement et des perspectives à venir, témoignent de notre engagement à prendre des décisions éclairées, durables et respectueuses de nos responsabilités envers les citoyennes et citoyens ainsi que les générations futures.

Je vous remercie toutes et tous pour votre implication, votre sérieux et votre sens du devoir. Je vous rappelle ;

- *Souper de fin de législature le mercredi 20 Mai*
- *Installation et assermentation des autorités le jeudi 11 juin*

Je me réjouis de vous retrouver le mercredi 20 mai pour le souper de fin de législature, Bonne soirée et très belle semaine à vous.

La séance se termine à 22h10.

Approuvé en séance du

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire



Stéphane Ayer

Alexandra Piot Venizelos